



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Syndicat des Commissaires de la Police Nationale

Aurillac, le 26 avril 2026

Propos du maire d'Aurillac au sujet du commissaire Jean-Philippe Roth : une atteinte grave aux principes républicains

Le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale a pris connaissance avec stupeur des propos tenus par M. Patrick Casagrande, nouveau maire d'Aurillac, à l'égard du commissaire divisionnaire Jean-Philippe Roth, directeur départemental de la police nationale du Cantal, rapportés dans les colonnes de La Montagne.

Interrogé sur le départ du commissaire Roth, M. le maire aurait déclaré publiquement, devant le président de Région et son conseiller spécial : *"C'est un commissaire de gauche. Il est laxiste, on ne peut pas parler de sécurité avec quelqu'un comme ça."*

Ces propos sont inacceptables. Ils sont scandaleux. Ils sont antirépublicains. La Police nationale n'est ni de gauche, ni de droite. Elle est au service de tous les citoyens.

Le commissaire Jean-Philippe Roth a exercé ses fonctions dans le Cantal pendant quatre ans dans le strict respect de ses obligations statutaires. Comme tout fonctionnaire de police, il a travaillé en collaboration avec le préfet, le sous-préfet, le procureur de la République, et avec les élus de la ville, quelles que soient leurs sensibilités politiques. C'est la règle. C'est la loi. C'est la République.

Un commissaire de police est neutre. Par statut, par serment, par vocation. Il n'applique pas la loi différemment selon que le citoyen vote à gauche ou à droite, et il ne travaille pas davantage pour un maire de droite que pour un maire de gauche. Cette neutralité n'est pas une posture : c'est un principe constitutionnel fondamental que M. le maire semble ignorer.

Des propos qui révèlent une méconnaissance grave des institutions et qui inquiètent.

Les forces de l'ordre ne sont pas à la disposition politique d'un élu local. Elles servent l'ensemble des habitants, sans distinction. Les propos tenus par M. Casagrande, à peine investi, révèlent une conception de l'autorité municipale qui appelle à la plus grande vigilance, notamment quant à la gestion future de la police municipale et des agents communaux.

Il convient aussi de rappeler à M. le maire qu'on ne peut pas dénoncer le sectarisme chez ses adversaires tout en le pratiquant ouvertement soi-même. Cette contradiction est visible de tous.

M. Casagrande devrait se former sérieusement aux questions de sécurité publique avant de porter des jugements sur des professionnels dont il ne maîtrise manifestement ni le rôle, ni les réalités.

Hommage au commissaire divisionnaire Jean-Philippe Roth

Le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale rend hommage avec force au commissaire divisionnaire Jean-Philippe Roth. Fort de 36 ans d'expérience, c'est un professionnel reconnu et respecté. Durant ses quatre ans à la tête de la direction départementale du Cantal, il a restructuré le commissariat, modernisé l'état-major, et géré avec sang-froid des crises majeures : attaque du tribunal, émeutes, manifestations agricoles. Son bilan est solide. L'insulte politique d'un élu en poste depuis quelques semaines ne saurait ternir une carrière entière au service de la République.

La neutralité et l'impartialité sont des valeurs républicaines. Nous attendons de M. le maire d'Aurillac qu'il présente ses excuses publiques au commissaire Jean-Philippe Roth.

Frederic LAUZE

Secrétaire général du syndicat des commissaires de la Police nationale